

Jeudi 9 juillet 2026

Les premières zones de protection forte en Méditerranée annoncées lors de la conférence des nations unies sur l'océan (UNOC) ont été approuvées par le Conseil maritime de façade Méditerranée réuni ce jour en préfecture à Marseille

Ce mardi 7 juillet, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jacques Witkowski et le vice-amiral d'escadre Christophe Lucas, préfet maritime de la Méditerranée, préfets coordonnateurs de la façade, ont réuni les membres du Conseil maritime de façade (CMF) Méditerranée dans les salons d'honneur de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille. Venus nombreux, les membres ont approuvé de proposer à la labellisation en protection forte les dix zones annoncées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice (UNOC-3) de juin 2025.

En présence de Monsieur Didier Codorniou, vice-président de la région Occitanie et maire de Gruissan, vice-président du Conseil maritime de façade, cette réunion a permis l'approbation de la proposition de labellisation de dix dossiers de zone de protection forte en Méditerranée française, conformément aux engagements pris lors de l'UNOC-3 dans le cadre de l'annonce d'une stratégie dédiée à la protection des fonds marins. Ces zones de canyons et de monts sous-marins, caractérisées par la présence d'habitats profonds sensibles, représentent 3,70% des espaces maritimes sous juridiction de la façade Méditerranée. Un premier pas a donc été franchi vers l'atteinte de l'objectif de 5% des eaux marines de la façade à horizon 2027, fixé par le président de la République en 2021. Le développement de la protection forte en mer se poursuivra au-delà des seules zones UNOC-3 et jusqu'en 2030, notamment dans les secteurs côtiers d'habitats sensibles. En effet, la Stratégie nationale pour la biodiversité et la Stratégie nationale pour la mer et le littoral fixent un objectif spécifique de couverture de 5% des espaces maritimes hexagonaux reconnus en protection forte d'ici 2030.

Cette réunion du conseil maritime de façade a également permis de partager les récentes avancées en matière d'analyses des risques que les activités de pêche professionnelle sont susceptibles de faire peser sur les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 marins et lagunaires.

En outre, l'administration centrale du ministère chargé de la Transition écologique était présente pour répondre aux questions des membres du Conseil maritime de façade au sujet de la récente publication du cahier des charges de l'appel d'offres n°10 pour le développement de l'éolien en mer. Les échanges ont notamment souligné l'importance de maintenir un niveau élevé d'exigence environnementale dans le processus de sélection des entreprises et des projets.

Enfin, après plusieurs mois de concertation préalable, le projet BarMar de transport d'hydrogène renouvelable entre l'Espagne (Barcelone) et la France (Marseille) a fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil maritime de façade. Les échanges ont vocation à se poursuivre avec les acteurs de la mer et du littoral en vue de limiter les impacts de ce projet sur les activités maritimes et sur l'environnement marin.

Contacts presse :

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
04 84 35 40 00

Préfecture maritime de la Méditerranée
premarmed.communication@gmail.com
04 22 42 18 29 - 06 82 56 10 78

Les membres ont aussi pu bénéficier d'une présentation de l'important travail réalisé par la commission spécialisée dédiée à l'emploi et à la formation aux métiers de la mer. Ils ont insisté sur la nécessité de pérenniser le financement de l'observatoire interrégional créé à ce sujet.

La création d'un nouveau groupe de travail sur la limitation du rythme de l'artificialisation en mer a par ailleurs été annoncée. Les membres du Conseil maritime de façade sont invités à y participer.

Le Conseil maritime de façade se réunira à nouveau le 23 novembre 2026 à Montpellier, en marge des Assises de l'économie de la mer.

Contacts presse :

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
04 84 35 40 00

Préfecture maritime de la Méditerranée
premarmed.communication@gmail.com
04 22 42 18 29 - 06 82 56 10 78